



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 49
 Nb de membres votants : 58
 (dont 9 pouvoirs)
 Quorum atteint



DELIBERATION N°	2024.01.29/12
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Jean-Noël MONIER

N°12 - ADMINISTRATION GENERALE – Finances - Résidence Jeunes Oxygène – VILTAIS - Réduction de loyers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2008 adoptant la convention de gestion résidence jeunes,

Vu la convention de location de gestion entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et l'association Viltais signé le 3 juillet 2009,

Il est exposé :

Suite à la création d'une résidence jeunes à Varennes-sur-Allier, une convention de gestion a été conclue entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et l'association Viltais le 3 juillet 2009.

Des travaux de rénovation auraient dû débuter en septembre 2022. Ces derniers n'ont pas démarré et des problèmes de salle de bains inutilisables, des problèmes d'électricité sur la résidence sont apparus et ont nécessité des interventions en urgence pour une mise en sécurité des résidents.

A la demande de l'association Viltais, il est proposé au conseil communautaire d'accorder une réduction de huit mille huit cent quarante euros sur le montant annuel de loyers pour les années 2022 et 2023 dus par VILTAIS.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder une réduction de huit mille huit cent quarante euros sur le montant annuel de loyers pour les années 2022 et 2023 dûs par VILTAIS, gestionnaire de la résidence Jeunes Oxygène à Varennes-sur-Allier,**
- **de charger le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires.**